

Rapport annuel 2022-23



Table des matières

Introduction	1
Message du président	11
Gouvernance	13
Message du directeur général	20
Programmes	22
Services	36
Rapport de gestion	38
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2022-23	48
Rapport de l'auditeur indépendant	52
États financiers	55
Notes afférentes aux états financiers	59

Introduction

Agricorp a été créé en 1997 pour exécuter le programme Assurance-production. À sa création, moins de 100 employés assuraient la prestation d'un seul programme. Plus de 25 ans plus tard, ils sont plus de 330 employés à offrir douze programmes. Agricorp est maintenant l'agent de prestation de choix pour le gouvernement et l'industrie.

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques et de soutien aux entreprises à l'intention de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allient la richesse de leur expertise en agriculture à des connaissances étendues en service à la clientèle, en souscription d'assurance, en traitement des réclamations, en finance, en technologie, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Exécution de programmes pour renforcer les exploitations agricoles de l'Ontario

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 47,6 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 752 000 emplois, soit plus de 10 p. 100 de tous les emplois de la province.² L'industrie agricole de l'Ontario continue de s'adapter et de croître. Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 % au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux agriculteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils puissent innover et investir en toute confiance dans leur exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Agricorp exécute des programmes gouvernementaux qui aident à protéger le gagne-pain de plus de 47 000 agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels les exploitations agricoles font face chaque jour. Nos employés sont des professionnels qualifiés qui répondent aux besoin de l'industrie et des gouvernements, qui gèrent les fonds publics avec soin et intégrité et qui offrent une expérience client de qualité.

¹ <u>Site Web sur les indicateurs économiques</u> du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Produit intérieur brut pour le secteur agroalimentaire, 2007-2021 (en millions de \$), 2 mai 2022

² <u>Site Web sur les indicateurs économiques</u> du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Population active employée dans l'industrie agroalimentaire, Ontario, 2000-2021, 6 avril 2022

Agricorp favorise la croissance de l'agriculture en Ontario. Chaque année, nous assumons un risque de 7 milliards de dollars. L'organisme a été créé en 1997 et, au cours de ses 25 premières années d'existence, a versé 7,5 milliards de dollars aux agriculteurs lorsqu'ils en avaient le plus besoin.

Vision

Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario.

La vision d'Agricorp est axée sur la prestation de programmes et de services pour l'industrie agricole de l'Ontario. Cette vision aide le gouvernement de l'Ontario à bâtir une économie provinciale forte et saine. Elle cadre également avec les efforts déployés par le MAAARO pour soutenir une industrie agroalimentaire florissante en Ontario.

Mission

Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable.

Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont les principes directeurs et les croyances fondamentales qui nous aident à fonctionner en équipe et à travailler à l'atteinte d'un objectif opérationnel commun. Les valeurs fondamentales définissent la manière dont nous attendons de chacun au sein d'Agricorp qu'il travaille à la réalisation de notre vision.

Proactivité – Nous cherchons sans cesse des possibilités de nous améliorer. Nous agissons à l'avance afin d'aborder les difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés.

Collaboration – Nous collaborons à promouvoir une vision commune. Nous nous soutenons et nous nous encourageons mutuellement.

Accent sur la qualité – Nous sommes fiers de notre travail. Nous effectuons nos tâches correctement et nous les effectuons de la bonne façon, en répondant aux normes les plus élevées.

Efficacité – Nous travaillons efficacement tout en réduisant au minimum les pertes, les dépenses ou les efforts inutiles. Nous cherchons des façons d'accomplir notre travail aussi facilement et rapidement que possible, sans compromettre la qualité.

Professionnalisme – Nous respectons nos engagements et accomplissons notre travail avec intégrité. Nous nous efforçons de gagner la confiance des autres par nos actions, la qualité de notre travail et notre attitude.

Notre mandat

Le mandat d'Agricorp, tel qu'il est énoncé dans la Loi de 1996 sur AgriCorp, est le suivant :

- Gérer les régimes d'assurance-récolte visés par la Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles et exercer les fonctions qui lui sont conférées par cette loi;
- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférées par d'autres lois de l'Ontario, par des décrets du lieutenant-gouverneur en conseil ou par des accords conclus.

En septembre 2021, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a envoyé une lettre d'orientation au président du conseil d'administration d'Agricorp, dans laquelle il énonce les attentes du gouvernement de l'Ontario et du ministre à l'égard d'Agricorp. Les attentes relatives à l'exercice 2022-23 ont été abordées dans le plan d'activités 2022-25 d'Agricorp et sont présentées ci-dessous.

Priorités du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Continuer de mettre l'accent sur la prestation de services de première ligne de grande qualité, conformément aux comparateurs nationaux s'appliquant aux programmes offerts par l'organisme, et s'assurer de fournir ces services dans les meilleurs délais.	Nous continuons à fournir un niveau élevé de service à la clientèle, ayant obtenu un taux de satisfaction de 92 % de la part des agriculteurs de l'Ontario dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en janvier 2023. Consultez la section <u>Il est facile de faire affaire avec Agricorp</u> pour plus d'information.
Continuer de chercher de moyens d'alléger le fardeau pour le secteur agricole en rationalisant les processus de demande et en raccourcissant les délais.	Nous continuons de faire en sorte qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous en leur offrant une gamme de canaux de service, notamment en ligne, sur papier, par téléphone, par courrier électronique et en personne. Consultez la section <u>Il est facile de faire affaire avec Agricorp</u> pour plus d'information.
Soutenir les démarches du ministère concernant les politiques relatives aux programmes et la conception de ceux-ci, y compris tout changement découlant des décisions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont une incidence sur les programmes de gestion des risques des entreprises.	Nous avons appuyé les efforts du ministère, conformément à la demande formulée dans la politique et la conception des programmes de gestion des risques de l'entreprise, en collaborant avec le ministère, AAC et l'Ontario Beekeepers Association dans le cadre de l'examen de la couverture d'Assurance-production pour les abeilles et le miel. Nous avons également mis en œuvre les modifications apportées à Agri-stabilité dans le cadre du <i>Partenariat canadien pour une agriculture durable</i> . Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour s'assurer que les régimes d'Assurance-production (AP) continuent de répondre à leurs besoins, ainsi qu'avec le ministère pour veiller à ce que toute amélioration des régimes d'AP soit correctement hiérarchisée et conformes aux objectifs du gouvernement.	Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le ministère pour veiller à ce que les améliorations apportées à l'Assurance-production, comme la nouvelle couverture pour la production des semences généalogiques et la couverture continue pour les pertes de production causées par les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19, concordaient avec les objectifs du gouvernement, et qu'elles répondaient aux besoins de l'industrie. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.
De concert avec le ministère, veiller à ce que les changements apportés au Programme de gestion des risques soient mis en œuvre et transmis efficacement aux producteurs.	Nous avons travaillé de concert avec le ministère pour apporter des changements au Programme de gestion des risques, qui comprenait la mise en œuvre du Fonds du PGR. Les changements ont été livrés efficacement aux producteurs. Consultez la section <u>Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information</u> .
Appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen des programmes de protection financière et finaliser la transition du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario du ministère à Agricorp.	Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie est passé du ministère à Agricorp au cours de l'exercice 2022-23. Consultez la section <u>Être une organisation efficace et efficiente</u> pour plus d'information. Pendant l'exercice 2022-23, le MAAARO n'a pas demandé le soutien d'Agricorp pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen des programmes de protection financière.
Donner suite aux conclusions de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'imposition foncière des biens agricoles mené pour en évaluer l'efficacité.	Un examen de l'efficience de la mise en œuvre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles a été effectué au cours de l'exercice 2022-23. Agricorp donne suite aux recommandations de l'examen et collabore avec le MAAARO pour déterminer les options permettant de réaliser des économies supplémentaires. Consultez la section <u>Être une organisation efficace et efficiente</u> pour plus d'information.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
S'efforcer de produire des gains d'efficacité et de proposer des options numériques aux clients, tout en reconnaissant que certains peuvent encore avoir besoin d'interactions traditionnelles.	Nous continuons d'étudier, d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des services numériques pour les programmes et les services que nous offrons aux agriculteurs de l'Ontario, tout en offrant d'autres interactions traditionnelles. Celles-ci comprennent les formulaires en ligne adaptés aux appareils mobiles et les formulaires sur papier, ainsi que des publicités imprimées et numériques. Consultez la section II est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.

Priorités gouvernementales

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp	
Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses		
Fonctionner dans les limites des attributions financières de votre organisme.	Nous avons assuré le fonctionnement de l'organisme en respectant notre budget de financement global durant l'exercice 2022-23 et dans les limites des attributions financières propres aux programmes, à l'exception de celle du Programme d'imposition foncière des biensfonds agricoles. Un examen de l'efficience de la mise en œuvre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles a été effectué au cours de l'exercice 2022. Agricorp donne suite aux recommandations de l'examen et collabore avec le MAAARO pour déterminer les options permettant de réaliser des économies supplémentaires.	
Cerner et saisir les occasions de générer des revenus conformément aux directives, d'adopter des pratiques novatrices et d'améliorer la viabilité des programmes.	Durant l'exercice 2022-23, Agricorp n'avait pas à prendre des mesures visant la génération de revenus. Nous continuons de cerner et d'évaluer les occasions de mettre en œuvre des pratiques innovatrices pour améliorer la viabilité des programmes.	
Cerner et saisir les possibilités de gains d'efficacité et d'économies.	Nous continuons d'examiner les dépenses d'exploitation et de réaliser des économies, le cas échéant, y compris relativement à la réduction des locaux à bureaux. Durant l'exercice 2022-23, Agricorp a réduit les coûts liés au régime de retraite tout en maintenant cet élément important des avantages sociaux d'Agricorp pour les employés.	

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Se conformer aux orientations applicables relatives à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement et aux mesures provisoires sur les biens immobiliers s'appliquant aux bureaux de l'organisme.	Agricorp s'est confirmé et continuera de se conformer aux orientations applicables relatives à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement et aux mesures provisoires sur les biens immobiliers s'appliquant aux bureaux de l'organisme.
Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.	Agricorp a mis en œuvre ses exigences en vertu du projet de loi 124 intitulé <i>Loi de 2019 visant à assurer la viabilité du secteur public pour les générations futures</i> , pour la période de trois ans allant de juin 2019 à juin 2022, avec des augmentations salariales annuelles de 0 %, 1 % et 1 % respectivement.
Travailler avec le ministère, le cas échéant, pour faire avancer le <i>plan</i> <i>d'action Faire progresser l'Ontario.</i>	Agricorp travaille avec le ministère, le cas échéant, pour faire avancer le plan d'action Faire progresser l'Ontario. Par exemple, Agricorp a collaboré avec le gouvernement provincial pour réduire les coûts en profitant de prix préférentiels dans le cadre de l'approvisionnement centralisé.
Transparence et obligation de rendre co	ompte
Respecter les directives et politiques gouvernementales pertinentes, et rédiger des rapports dans le respect de la transparence et de l'obligation de rendre compte.	Nous continuons de respecter les directives et les politiques gouvernementales tout en veillant à la rédaction de rapports dans le respect de la transparence et de l'obligation de rendre compte, comme en témoigne notre soumission d'attestation de mars 2023.
Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, aux normes et pratiques comptables ainsi qu'au cadre éthique de la Loi sur la fonction publique de l'Ontario, et réagir aux constatations des vérifications, le cas échéant.	Nous continuons de nous conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, aux normes et pratiques comptables ainsi qu'au cadre éthique de la <i>Loi sur la fonction publique de l'Ontario</i> . Agricorp donne suite aux constatations des vérifications. Par exemple, nous avons donné suite à toutes les recommandations propres à Agricorp découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole de 2017.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp	
Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de reddition de compte.	Depuis de nombreuses années, le conseil d'administration d'Agricorp maintient et suit sa matrice des compétences, qui appuie toutes les recommandations de nomination au ministre.	
Définir publiquement et clairement les attentes en matière de mesure du rendement, et en rendre compte par la suite.	Le plan d'activités 2022-25 d'Agricorp énonce des mesures de rendement claires, dont il est fait état dans le rapport annuel 2022-23.	
Intégrer la réalisation des mesures de rendement d'Agricorp à l'examen du rendement de la haute direction par le conseil d'administration.	Le conseil d'administration d'Agricorp examine le rendement de la haute direction et les réalisations de l'organisme à toutes les réunions du conseil d'administration.	
Gestion des risques		
Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, notamment la planification et l'intervention face aux enjeux de santé et à d'autres situations d'urgence, y compris, sans s'y limiter, la COVID-19.	Nous avons élaboré et mis en œuvre des processus efficaces pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques. Cela comprend les risques actuels et futurs auxquels fait face Agricorp. En réponse à la COVID-19, nous avons mis en œuvre notre plan de continuité des opérations et établi un environnement de travail à distance.	
Préparer un plan de continuité des opérations qui fait état des services et du personnel essentiels ou pour lesquels le temps est un facteur critique.	Agricorp a un plan de continuité des opérations qui fait état des services et du personnel essentiels ou pour lesquels le temps est un facteur critique, ainsi que la façon de poursuivre les activités en cas d'urgence. Agricorp collabore et partage cette information avec le MAAARO.	
Gestion de l'effectif		
Optimiser la capacité de votre organisme pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics.	Agricorp a optimisé et continue d'optimiser ses capacités organisationnelles pour soutenir la meilleure prestation de services possible. Par exemple, les programmes semblables sont exécutés dans le même système d'administration des programmes.	

Attentes du gouvernement Résultats d'Agricorp Moderniser et redéployer les ressources Agricorp ajuste les ressources vers les domaines vers les domaines prioritaires, quand et prioritaires, quand et où elles sont nécessaires, où elles sont nécessaires, pour assurer pour assurer la prestation de services en temps la prestation de services en temps opportun. Par exemple, lorsque le volume opportun. d'appels est élevé, les agents d'indemnisation apportent leur soutien au personnel du centre d'appels afin de réduire les temps d'attente. Collecte de données Améliorer la façon dont l'organisme Agricorp a collaboré et continuera de collaborer utilise les données dans la prise de avec le ministère et l'industrie pour partager et décisions, l'échange d'information et la utiliser les données en vue de permettre la prise production de rapports, notamment en de décisions fondées sur des données probantes, tirant parti des solutions de données d'éclairer la production de rapports axés sur les disponibles ou nouvelles pour éclairer la résultats et d'améliorer la prestation de services. production de rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation des services Soutenir les exigences en matière de S'il y a lieu, nous soutenons les exigences en transparence et de confidentialité matière de transparence et de confidentialité concernant les travaux sur les données concernant les travaux sur les données et et l'échange des données avec le l'échange des données avec le ministère. Nous ministère, s'il y a lieu. continuons de partager les données relatives aux programmes, à l'administration et aux finances avec le ministère, ce qui permet une prestation transparente et efficace des programmes et des services aux agriculteurs de l'Ontario. Prestation numérique et service à la clientèle Mettre en œuvre des stratégies de Nous étudions, évaluons, élaborons et mettons en numérisation ou de modernisation œuvre des services numériques pour les numérique pour la prestation de services programmes et les services que nous offrons aux en ligne et continuer de respecter et de agriculteurs de l'Ontario, tout en offrant d'autres dépasser les normes de service à la interactions traditionnelles selon les directives du clientèle pendant la transition, et ministre et à la demande des clients. Nous d'accélérer la prestation de services. respectons et dépassons les normes de service à la clientèle, comme en témoignent les résultats de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2023. Adopter des approches numériques, Nous avons adopté le développement agile comme la recherche sur la gestion des lorsque cela s'avère judicieux, et nous discutons produits, le développement agile et la régulièrement avec les intervenants de l'industrie

gestion des produits.

de l'amélioration des programmes et des services.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp	
Diversité et inclusion		
Élaborer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion qui visent à promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.	En 2022, Agricorp a terminé l'examen de son approche en matière d'adaptation et a documenté une politique d'adaptation transparente qui reflète un processus de travail avec les employés qui vise à éliminer les obstacles afin de permettre un milieu de travail inclusif et accessible. Agricorp a revu ses politiques liées aux personnes afin d'encourager et de soutenir des pratiques équitables, inclusives et diversifiées.	
Faire preuve de leadership en faveur d'un environnement inclusif et exempt de harcèlement.	Agricorp forme chaque année les employés sur ses politiques liées à la prévention du harcèlement et de l'intimidation en milieu de travail et de la violence en milieu de travail. En partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale, Agricorp a élaboré une formation pour aider les employés à interagir avec des clients qui vivent un stress élevé et des situations difficiles.	
Adopter un processus de mobilisation en matière d'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions.	Agricorp continue de solliciter la rétroaction des employés au moyen d'un sondage sur l'engagement des employés afin de cerner les préoccupations ou les préoccupations potentielles concernant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, et d'élaborer des plans d'action pour répondre à ces préoccupations.	
Reprise après la pandémie de COVID-19		
Cerner et poursuivre les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la pandémie de COVID-19.	Agricorp a cherché et continuera de chercher et de mettre en œuvre des services numériques pour les programmes et les services offerts aux agriculteurs de l'Ontario. Par exemple, Agricorp a récemment permis aux agriculteurs de déclarer plus facilement leurs superficies en mettant en œuvre un outil en ligne adapté aux appareils mobiles qui est compatible avec les vitesses Internet en milieu rural.	

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Soutenir les efforts de rétablissement de la pandémie de COVID-19.	Agricorp a soutenu les efforts de rétablissement de la pandémie de COVID-19. Par exemple, une nouvelle couverture a été ajoutée au programme Assurance-production pour les pertes de production causées par les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19. Agricorp a également mis en œuvre plusieurs programmes pour soutenir l'industrie agricole, y compris l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19.

Message du président

Les agriculteurs sont au cœur de tout ce qu'Agricorp fait

À titre de président du conseil d'administration d'Agricorp, je comprends la valeur des programmes offerts par Agricorp – leur valeur pour les particuliers et pour l'agriculture ontarienne dans son ensemble. Je vois aussi le travail qui se fait pour offrir ces programmes de la façon qui répond le mieux aux besoins des agriculteurs.

Après quelques années de changements plus importants que ce à quoi chacun d'entre nous était préparé, nous avons commencé à voir certaines choses se mettre en place. Le retour d'Agricorp aux événements en personne après une pause de trois ans a été bien accueilli. Plus d'un millier d'agriculteurs ont visité le stand d'Agricorp au Canadian Outdoor Farm Show, au London Farm Show et à l'Ottawa Valley Farm Show, à la March Classic et à l'Ontario Fruit and Vegetable Convention.

Le retour des événements en personne a joué un rôle important dans le rapprochement de notre passé et de notre présent. Nous avons tiré parti de ce que nous avons appris en cours de route pour créer de meilleures façons de faire des affaires. En tant qu'organisme du gouvernement agissant dans le meilleur intérêt des Ontariens et des Ontariennes, nous cherchons toujours des occasions d'être plus efficients et efficaces grâce à des processus améliorés et à une meilleure technologie. En même temps, nous travaillons continuellement pour qu'il soit facile pour les agriculteurs de faire affaire avec nous.

Une chose qui n'a jamais changé, c'est l'engagement d'Agricorp à placer les agriculteurs au cœur de tout ce que nous faisons. Nous continuons d'accorder la priorité à la prestation de services de première ligne de haut niveau. Même lorsque nous élaborons de nouvelles façons de faire des affaires, nous continuons d'offrir les options existantes auxquelles les agriculteurs sont habitués. Nous travaillons à rationaliser les processus et à réaliser des gains d'efficience, tout en réduisant le fardeau administratif pour les agriculteurs.

Parce que les agriculteurs sont si importants pour nous, la satisfaction des clients l'est tout autant. Dans notre sondage biennal sur la satisfaction de la clientèle menée en janvier, les résultats montrent que nos clients demeurent très satisfaits du rendement d'Agricorp. Nos clients nous disent que nous répondons à la plupart de leurs besoins et qu'ils estiment que nous y répondons exceptionnellement bien. Au total, 92 % des clients sondés ont déclaré être satisfaits du rendement global d'Agricorp, ce qui est semblable au rendement des années précédentes. Cela reflète notre engagement à offrir une excellente expérience à nos clients et notre objectif de faire en sorte qu'il soit facile de faire des affaires avec Agricorp.

Il est important pour nous que les agriculteurs obtiennent le soutien dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie et le gouvernement pour comprendre comment les programmes peuvent mieux répondre aux besoins des agriculteurs. Par exemple, après que les producteurs de raisins eurent subi de graves pertes de rendement en raison de précipitations excessives et de fluctuations extrêmes des températures, Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec l'association Grape Growers of Ontario et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour trouver un moyen d'aider ces producteurs en stabilisant leur couverture.

Bien que les agriculteurs soient au cœur de notre travail, nous persistons également à optimiser les ressources pour les contribuables de l'Ontario. En 2022, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a approuvé notre réponse à sa dernière recommandation concernant l'audit de l'optimisation des ressources de 2017, ce qui a mis fin à la vérification. Agricorp a été reconnu comme l'une des 28 organisations qui ont mis en œuvre 75 % ou plus des recommandations des audits de 2015 à 2019.

Je tiens à remercier la ministre Thompson pour son soutien au secteur agricole et pour sa collaboration avec le conseil d'administration afin de discuter d'enjeux importants qui touchent l'industrie. J'aimerais également remercier les membres du conseil d'administration et l'équipe de la haute direction de leurs efforts et de leur engagement à l'égard de l'excellence dans la prestation de services aux agriculteurs de l'Ontario. Je tiens particulièrement à remercier les employés d'Agricorp, qui font preuve d'un grand dévouement envers l'organisation et les agriculteurs qu'ils servent.

Jason Verkaik Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAARO. Nous devons rendre compte au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour la sphère fédérale-provinciale partagée qui consiste à favoriser une industrie agricole robuste et durable. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public grâce à des décisions impartiales et autonomes dans le cadre des programmes qu'il offre.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies. Ils donnent des orientations au directeur général, le surveillent et le conseillent. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le ministre et le conseil d'administration d'Agricorp, et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration, du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de prestation rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par des normes de conduite élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et Agricorp s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent une déclaration par laquelle ils acceptent de se conformer au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories suivantes :

- Planification des activités et gestion financière: comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- Obligation de rendre des comptes et gouvernance : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- Gestion de l'information et de la technologie de l'information : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2022-23, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation avec quelques écarts mineurs. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Les règlements d'Agricorp fournissent des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documentent les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification
- Surveille la façon dont la direction évalue, planifie et réagit aux risques commerciaux et émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du Programme de gestion des risques
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation des états financiers vérifiés d'Agricorp par le conseil d'administration
- Supervise les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec le personnel du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continus de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration

•	Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, du président des comités du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2022-23, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

(Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2025 Rémunération en 2022-23 : 2 948,14 \$

Jason est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration; notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Dan Veldman, Vice-président

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 15 juillet 2023 Rémunération en 2022-23 : 327,52 \$

Dan est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

John Core

(Guelph)

Mandat: 22 octobre 2014 – 21 octobre 2023

Rémunération en 2022-23 : 880,32 \$

John a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2025 Rémunération en 2022-23 : 885,36 \$

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat: 31 décembre 2018 - 30 décembre 2024

Rémunération en 2022-23 : 1 597,68 \$

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie sur l'île de Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement le vice-président de Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York.

Dominic Morrissey

(Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2025 Rémunération en 2022-23 : 868,56 \$

Dominic travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2022 – 21 mars 2025 Rémunération en 2022-23 : 670.32 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Joanne Vanderheyden

(Comté de Strathroy-Caradoc) Mandat : 9 avril 2020 – 8 avril 2025 Rémunération en 2022-23 : 990,60 \$

Joanne a occupé le poste de présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Joanne a acquis une solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités et elle possède de vastes connaissances en communication de l'information financière et en planification stratégique. Elle a aussi travaillé pendant 22 ans à titre de préposée au service à la clientèle à la Libro Credit Union. Joanne a obtenu un baccalauréat de l'Université Western et a siégé au conseil d'administration de la même université.

Tammy Young

(Cargill)

Mandat: 7 avril 2022 – 6 avril 2025 Rémunération en 2022-23: 490,56\$

Tammy est propriétaire exploitante de l'entreprise Les Young Farms Limited qu'elle exploite avec sa famille à Cargill, en Ontario. Elle est également conseillère en marchandisage de grains auprès de la White Commercial Corporation où elle aide plusieurs propriétaires d'élévateurs à grains de la province en ce qui concerne la gestion et la commercialisation. Tammy est actuellement deuxième vice-présidente de la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce et déléguée du district 10 pour l'organisme Grain Farmers of Ontario. Elle est aussi marchande de grains agréée.

Message du directeur général

Au service des agriculteurs de l'Ontario depuis 25 ans

Agricorp soutient les agriculteurs de l'Ontario depuis 1997. Depuis lors, nous nous sommes développés à bien des égards. Ce fut stimulant de voir notre organisation servir plus d'agriculteurs, offrir plus de programmes et de services et également renforcer son rôle dans l'industrie. Forts de nos 25 années d'expérience au service des agriculteurs, nous savons à quel point la prestation de programmes est bénéfique pour l'agriculture ontarienne.

L'importance des programmes que nous exécutons est mise en évidence par la valeur record de la couverture offerte par l'Assurance-production. De hauts rendements et les prix élevés des produits agricoles se sont traduits par une responsabilité couverte de 5,8 milliards de dollars pour 2022, soit 1,8 milliard de dollars de plus qu'il y a à peine deux ans.

Nous apportons continuellement des améliorations à la façon dont nous exécutons ces programmes afin de tenir compte de l'évolution de l'industrie. Nous avons apporté de nombreuses améliorations durant le dernier exercice pour aider les agriculteurs à tirer le maximum de ces programmes.

Nous avons ajouté la couverture pour la production de semences généalogiques pour le soya, le blé de printemps et le blé d'hiver. De plus, nous avons ajouté un niveau de garantie de 85 % pour les haricots colorés et avons prolongé la couverture pour l'année de programme 2022 pour aider à compenser les pertes de production causées par les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19.

En ce qui a trait à Agri-stabilité, nous avons mis en place les capacités et effectué les ajustements opérationnels nécessaires pour effectuer des paiements complémentaires pour les années de programme 2020, 2021 et 2022. Ces paiements reflètent une augmentation de la partie provinciale du taux d'indemnisation qui est passée de 70 à 80 %. À compter de l'année de programme 2023, le taux d'indemnisation pour Agri-stabilité passera à 80 % pour les portions provinciale et fédérale; nous avons donc également commencé le travail nécessaire pour intégrer ce changement.

Pour le PGR : céréales et oléagineux, nous avons transféré la prestation du programme au même système que celui que nous avons mis en œuvre pour l'Assurance-production, ce qui nous a permis d'accroître notre efficacité et notre capacité de servir les agriculteurs de façon plus uniforme.

Nous faisons de notre mieux pour utiliser efficacement nos ressources et le temps des agriculteurs. Nous offrons une variété d'options pour qu'il leur soit facile de faire des affaires à leur façon, y compris des options en ligne ainsi que les méthodes traditionnelles. Au début de 2023, nous avons ajouté une fonction de rappel, qui offre aux appelants la possibilité d'être rappelés au lieu d'être mis en attente. Offrir de multiples façons de faire des affaires nous permet de gagner en efficacité avec nos nouvelles pratiques, tout en permettant aux agriculteurs de faire des affaires comme ils le souhaitent.

Bien que les agriculteurs soient au cœur de nos activités, nos employés sont la clé de notre succès. Nous avons les bonnes personnes avec les bonnes compétences dans les bons rôles. Ils sont non seulement compétents et bien informés, mais ils sont engagés envers les agriculteurs et l'industrie. Ils sont extrêmement fiers de leur travail et du rôle qu'ils jouent dans le soutien du secteur agricole de l'Ontario. En 2022, 32 employés ont célébré 10, 20 ou 25 ans de service chez Agricorp. Vingt de ces employés sont avec nous depuis notre première année.

C'est grâce à l'engagement du personnel, aux conseils et au soutien de notre conseil d'administration et à la collaboration avec les intervenants de l'industrie que nous sommes en mesure de répondre aux besoins de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp s'engage à travailler avec le ministère et nos partenaires de l'industrie sur les moyens de renforcer l'efficacité et la qualité de nos services et à veiller à ce que nos processus reflètent les besoins uniques des différents groupements de producteurs spécialisés.

Nous continuons d'aligner notre travail sur notre vision, notre mission et nos objectifs. Nous nous efforçons d'améliorer notre façon de travailler et de soutenir ce travail avec la bonne technologie. À mesure que nous avançons, nous restons concentrés sur l'excellence opérationnelle, en améliorant notre efficacité et notre productivité, et en nous assurant que nous sommes prêts à exécuter.

Doug LaRoseDirecteur général

Programmes

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 11,8 millions d'acres de terre agricole. L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de plusieurs programmes. Nos trois principaux programmes sont Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles sont inscrites à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La grande majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 – <u>L'Ontario est une puissance agricole qui est chef de file</u> de nombreuses catégories agricoles

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents types de risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité des marchés. En participant aux trois programmes, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paiements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	 9 100 Marge de référence de 2,2 milliards de dollars 	62,8 millions de dollars en 2022-23 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance- production	 14 280 Responsabilité couverte de 5,8 milliards de dollars 	200 millions de dollars en 2022-23 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés Couverture basée sur un niveau de production garanti Choix de couvertures pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	 Céréales et oléagineux – 5 530 Bétail – 1 670 PAGR – 1 650 	115,6 millions de dollars en 2022-23 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité offre une couverture pour l'ensemble de l'exploitation agricole qui est conçue pour couvrir les baisses importantes du revenu net attribuables aux pertes de production, à la hausse des coûts et aux conditions du marché. Si la marge annuelle de programme d'un agriculteur chute sous les 70 % de sa marge de référence moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence.

Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice financier 2022-23, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2021 et les paiements provisoires pour l'année de programme 2022.

Faits saillants d'Agri-stabilité

En réponse aux perturbations du marché et aux défis de production, le gouvernement de l'Ontario a augmenté le taux d'indemnisation de 70 % à 80 % pour la partie provinciale des paiements au titre d'Agri-stabilité. Ces paiements complémentaires s'appliquent aux années de programme 2020, 2021 et 2022. Ces paiements sont versés automatiquement, de sorte que les agriculteurs reçoivent des paiements complémentaires en même temps que leur paiement au titre d'Agri-stabilité.

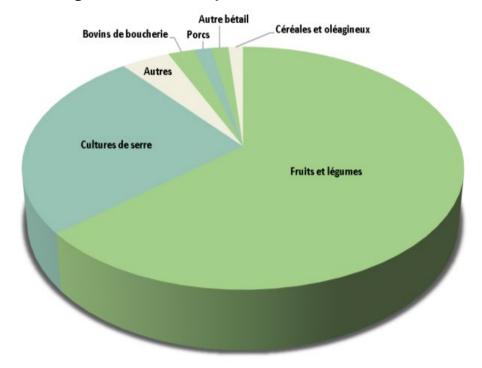
Les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières peuvent demander des paiements provisoires après avoir complété les six premiers mois de leur exercice financier. Les paiements provisoires représentent 50 % du paiement final estimatif de l'agriculteur. Pour l'année de programme 2022, le taux de paiement provisoire a été porté à 75 % pour les apiculteurs et les producteurs de volaille qui faisaient face à d'importantes pertes de ruches en hiver et à la grippe aviaire, respectivement.

Les producteurs de fruits et de légumes et les serriculteurs ont subi des baisses de revenu en raison des rendements du marché plus faibles. Les producteurs de fruits et de légumes ont reçu des paiements au titre d'Agri-stabilité totalisant 30 millions de dollars. Il s'agissait de la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité en 2021.

Agri-stabilité en chiffres

- 9 100 participants pour l'année de programme 2021
- 2,2 milliards de dollars en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- 47,3 millions de dollars en paiements pour l'année de programme 2021
- **9,7 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2022 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- 71 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agristabilité
- 65 % des clients sont d'accord qu'Agri-stabilité les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paiements Agri-stabilité 2021 par secteur



Secteur	Paiements (millions)
Fruits et légumes	30,1 \$
Cultures de serre	12,1 \$
Autres	2,0 \$
Bovins de boucherie	1,1 \$
Porcs	0,7 \$
Autre bétail	0,7 \$
Céréales et oléagineux	0,6 \$
Total	47,3 \$

Assurance-production

L'Assurance-production est conçue pour couvrir les réductions de rendement et les pertes de production causées par des facteurs indépendants de la volonté de l'agriculteur, y compris les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les organismes nuisibles et d'autres risques naturels incontrôlables. Une couverture est disponible pour plus de 100 produits agricoles.

Pour la couverture pour la perte de production, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte lorsque leur rendement total est inférieur à leur niveau de production garantie en raison d'un risque assuré. Pour d'autres couvertures, les agriculteurs peuvent recevoir des paiements pour des situations comme l'incapacité de planter des arbres et des vignes, la perte d'arbres et de vignes, des pluies excessives ou le manque de précipitations.

Faits saillants de l'Assurance-production

L'année de programme 2022 a été généralement bonne, les agriculteurs ayant planté la majorité de leurs produits agricoles dans des conditions favorables. Le nord-est de l'Ontario était l'exception, où un printemps humide a donné lieu au versement d'un grand nombre d'indemnités de replantation et d'indemnités pour les superficies non ensemencées. Des montants de 18,8 millions de dollars en indemnités de replantation et de 7 millions de dollars en indemnités pour les superficies non ensemencées ont été versés dans le cadre de ce programme durant cet exercice. Ces montants étaient supérieurs à ceux de 2021, où 9,5 millions de dollars en indemnités de replantation et 0,3 million de dollars en indemnités pour les superficies non ensemencées ont été versés.

Le nombre d'acres assurés durant cet exercice était légèrement inférieur, soit une superficie de 5,3 millions d'acres. Il s'agit d'une superficie similaire à celle de 2021, où 5,4 millions d'acres ont été assurés, et d'une augmentation par rapport à la moyenne quinquennale précédente de 5,2 millions d'acres.

La majorité des cultures de céréales ont connu de bons résultats durant l'exercice. Dans presque tous les comtés de la province, les rendements du maïs ont été supérieurs à la moyenne sur 10 ans. Le rendement moyen déclaré en 2022 pour le maïs était de 184 boisseaux à l'acre, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne sur 10 ans de 179 boisseaux à l'acre. Pour le soya, le rendement moyen était de 48 boisseaux à l'acre, ce qui correspond à la moyenne sur 10 ans. Bien que la majorité des cultures céréalières se soient bien comportées cette année, certaines régions du sud-ouest et du centre de l'Ontario ont connu des conditions de sécheresse extrême au cours des mois d'été, ce qui a réduit les rendements.

Les producteurs de raisins ont connu une année 2022 difficile. Des conditions de froid extrême en février ont gelé les bourgeons de raisin, ce qui a réduit les rendements. Les conditions de froid étaient si extrêmes que, dans certains cas, les vignes sont mortes. Cela a non seulement entraîné une réduction des rendements pour 2022, mais la mort des vignes aura également une incidence sur la production future des producteurs de raisins. Les producteurs de raisins devront planter de nouvelles vignes et connaître une baisse de production pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'ils puissent revenir à la pleine production. L'Assurance-production couvre la mort des vignes et Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec les producteurs pour s'assurer qu'ils comprenaient leur couverture. Au cours des dix dernières années, les indemnités d'Assurance-production pour les raisins ont totalisé en moyenne 4 millions de dollars par année. Pour l'année de programme 2022, les demandes d'indemnisation s'élevaient à 35 millions de dollars.

Pour l'année de programme 2022, la valeur totale des indemnités était inférieure à celle des primes perçues.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

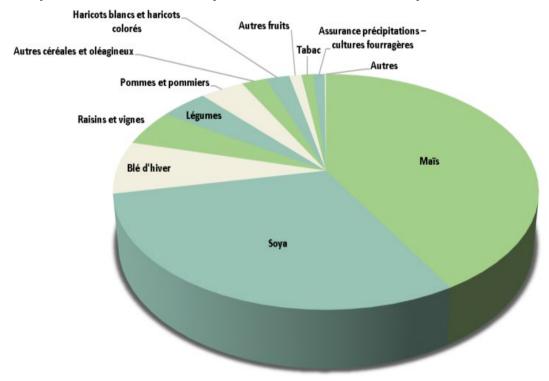
Les participants à l'Assurance-production sont indemnisés pour les pertes de production au moyen de paiements du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend une méthode d'établissement des taux de prime qui est certifiée par un actuaire conformément aux lignes directrices nationales sur la certification et approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle comprend des méthodologies de souscription et des processus d'indemnisation solides, ainsi qu'une stratégie de réassurance fondée sur le risque. Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et de fonds des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placements.

Le solde du Fonds s'élevait à 893,4 millions de dollars en date du 31 mars 2022. Le solde du fonds plus la réassurance et les primes versées en 2022 couvraient une responsabilité couverte de 5,8 milliards de dollars. En date du 31 mars 2023, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 894,3 millions de dollars. Agricorp vise un solde de fonds représentant 14 % de responsabilité couverte. Puisque le solde du Fonds a dépassé notre réserve cible, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 7,6 % des primes pour 2022.

L'Assurance-production en chiffres

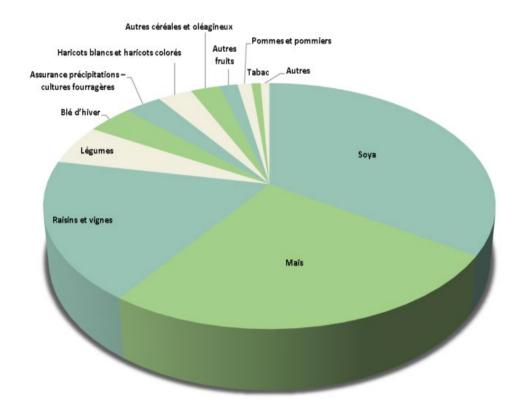
- 14 280 participants au programme en 2022
- 5,3 millions d'acres et 5,8 milliards de dollars de responsabilité couverte
- 188,6 millions de dollars en indemnités pour l'année de programme 2022, y compris :
 - o 143,3 millions de dollars en indemnités pour perte de production
 - o 7,0 millions de dollars en indemnités pour les superficies non ensemencées
 - o 18.8 millions de dollars en indemnités de replantation
 - o 19,6 millions de dollars en indemnités pour d'autres risques assurés
- 93 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- 87 % des clients sont d'accord que l'Assurance-production les aide à stabiliser leur revenu agricole

Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2022



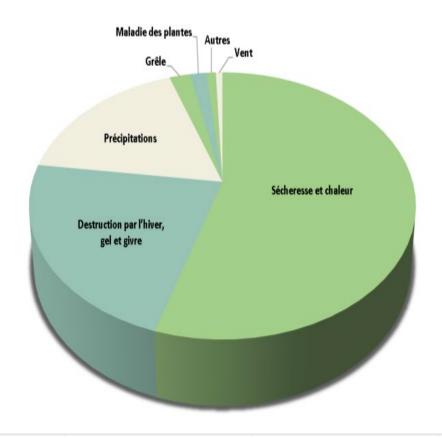
Culture	Responsabilité couverte (millions)
Maïs	2 406,7 \$
Soya	1 749,5 \$
Blé d'hiver	418,8 \$
Raisins et vignes	287,5 \$
Légumes	247,5 \$
Pommes et pommiers	228,1 \$
Autres céréales et oléagineux	131,2 \$
Haricots blancs et haricots colorés	121,7 \$
Autres fruits	63,2 \$
Tabac	61,7 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	60,0 \$
Autres	6,6 \$
Total	5 782,5 \$

Indemnisation par culture - Assurance-production 2022



Culture	Montant d'indemnisation (millions)
Soya	64,5 \$
Maïs	48,1 \$
Raisins et vignes	34,6 \$
Légumes	10,0 \$
Blé d'hiver	7,2 \$
précipitations – cultures fourragères	5,9 \$
Haricots blancs et haricots colorés	5,5 \$
Autres céréales et oléagineux	4,7 \$
Autres fruits	2,9 \$
Pommes et pommiers	2,2\$
Tabac	1,5 \$
Autres	1,5 \$
Total	188,6 \$

Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2022



Risque	Montant d'indemnisation (millions)
Sécheresse et chaleur	103,3 \$
Destruction par l'hiver, gel et givre	42,2 \$
Précipitations	33,2 \$
Grêle	3,9 \$
Maladie des plantes	3,1 \$
Autres	1,7 \$
Vent	1,2 \$
Total	188,6 \$

Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario est conçu pour aider les agriculteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Ce programme comprend une couverture pour les bovins, les porcs, les moutons, les veaux, les céréales et oléagineux, et les produits horticoles comestibles.

Les paiements du PGR pour le bétail et pour les céréales et les oléagineux sont versés si le prix du marché moyen d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles permet aux participants de déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution à ce compte. Les agriculteurs peuvent retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé par le gouvernement de l'Ontario et par les primes payées par les agriculteurs. En 2020, le financement gouvernemental est passé de 100 millions à 150 millions de dollars. Le financement annuel couvre à la fois les paiements de programme et les coûts liés à l'administration du programme.

Depuis l'année de programme 2021, le fonds du PGR a été mis en œuvre pour conserver les allocations annuelles du gouvernement et les primes des producteurs pour le PGR : céréales et oléagineux et le PGR pour le bétail. Le programme ressemble donc davantage à une assurance. Le fonds est utilisé pour les paiements de programme et les fonds restants sont reportés à l'année suivante. Les produits horticoles comestibles ne sont pas inclus dans le fonds du PGR. Le régime d'assurance pour les produits horticoles comestibles permet à un producteur qui cultive un produit comestible d'établir un compte avec Agricorp pour aider à atténuer les risques associés à son exploitation agricole.

Faits saillants du PGR

En 2022, les prix du marché ont continué d'être élevés pour la plupart des produits agricoles, et seuls quelques paiements avant récolte ont été déclenchés pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Les paiements après récolte seront versés au printemps 2023. Dans le secteur du bétail, les agriculteurs ont vu les prix du bétail baisser, ce qui, combiné aux prix élevés des aliments pour animaux, a entraîné le versement de paiements.

Le PGR en chiffres

- **8 850** inscriptions en 2022
- 115,6 millions de dollars versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2022-23 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme):
 - o 77,0 millions de dollars en paiements pour les producteurs de bétail
 - 0,2 million de dollars en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - 38,3 millions de dollars en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR
- 84 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- 82 % des clients sont d'accord que le PGR les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédures d'appel

Agricorp prend grand soin de traiter avec précision et minutie la couverture de souscription, les demandes d'indemnisation et la gestion des dossiers des clients. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de procédures claires et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

Agricorp traite près de 20 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Durant l'exercice 2022-23, Agricorp a reçu une seule demande d'un client pour l'examen de son dossier par le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE).

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Nous procéderons à un examen interne pour déterminer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou les refuser.

Assurance-production

Pour l'année de programme 2022-23, Agricorp a traité 14 280 dossiers de souscription, traité plus de 8 200 demandes d'indemnisation et reçu une seule demande d'appel.

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

En 2022, plus de 44 000 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biensfonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Les organismes agricoles agréés financent les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Pour l'année d'imposition 2023, 167 000 propriétés étaient admissibles au programme.

Dans le cadre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à son administration. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et vérifie l'admissibilité au programme. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Agricorp a commencé à offrir le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en 2019. L'admissibilité au programme est déterminée sur une base annuelle.

Registre provincial des exploitations

En date du 31 mars 2023, il y a eu 57 000 inscriptions.

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'éclosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Au cours de l'exercice 2022-2320, Agricorp a délivré un permis à 256 marchands et à 373 exploitants d'élévateur à grains en Ontario.

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales couvre les pertes financières si les marchands et les exploitants d'élévateur à grains titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de céréales. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élévateur à grains au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des producteurs de céréales gère les quatre fonds d'assurance et détermine si une réclamation sera versée.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

AU cours de l'exercice 2022-23, il y avait 139 marchands titulaires d'un permis

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation pour les producteurs de bétail et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Au cours de l'exercice 2022-23, Agricorp a versé 10 millions de dollars en paiements de programme à 98 établissements vinicoles en Ontario.

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Durant l'exercice 2022-23, Agricorp a versé plus de 2,8 millions de dollars en paiements de programme à 70 cidreries.

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites distilleries

Durant l'exercice 2022-23, Agricorp a versé plus de 2,5 millions de dollars en paiements de programme à 44 distilleries.

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19

Durant l'exercice 2022-23, Agricorp a versé plus de 8,4 millions de dollars en paiements de programme.

Ce programme fournit une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Ce programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Fresh Grape Growers, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers, ainsi que pour recueillir des données agronomiques. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole utilise cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et services de communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail, à l'organisme Dairy Farmers of Ontario et au MAAARO.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Nous fournissons des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC), un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer le fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission de protection financière des éleveurs de bétail relativement à l'administration du fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario (DFO), Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait soit en analysant les états financiers trimestriels et annuels, soit en examinant et en actualisant la garantie requise par la DFO de 64 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 82 usines de transformation en Ontario. Agricorp aide également au processus de vérification de crédit pour les nouveaux transformateurs laitiers qui veulent acheter du lait auprès de la DFO. Les transformateurs laitiers achètent chaque année pour 2,5 milliards de dollars de lait des producteurs de l'Ontario.

MAAARO

Dans le cadre d'un contrat avec le MAAARO, Agricorp fournit une plateforme d'infrastructure téléphonique pour le Centre d'information agricole du MAAARO.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés afin d'appuyer les initiatives dirigées par l'industrie.

Ontario Ginseng Growers' Association

Durant l'exercice 2022-23, nous avons cartographié 1 933 acres pour 280 parcelles de ginseng.

Agricorp mesure, cartographie et fournit également des renseignements sur la superficie des jardins de plantules de ginseng nouvellement plantés. Cette information est utilisée par l'Ontario Ginseng Growers' Association pour appuyer la recherche, la compréhension et l'innovation.

Berry Growers of Ontario

Au cours de l'exercice 2022-23, nous avons cartographié 106 acres pour 9 agriculteurs.

Nous mesurons, cartographions et fournissons des renseignements relativement aux superficies de fraises, de bleuets et de framboises. Cette information est utilisée par la Berry Growers of Ontario pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés, élaborer des plans stratégiques de mise en marché et cerner les possibilités de recherche et de développement.

Rapport de gestion

Les gouvernements, y compris celui de l'Ontario, ont dû relever le défi d'améliorer les services publics tout en limitant ou en réduisant les dépenses. Agricorp ne fait pas exception à ces défis et a travaillé fort pour être financièrement responsable tout en fournissant et en améliorant les services aux agriculteurs de l'Ontario.

Bien que les conditions de croissance globales aient été favorables pour la plupart des agriculteurs en 2022, ce ne sont pas tous les agriculteurs qui ont connu de bonnes conditions et Agricorp était là pour les aider. Dans le nord-ouest de l'Ontario, des conditions de pluie excessives ont entravé la plantation au printemps. En réponse, les dates limites de plantation de l'Assurance-production à Rainy River et à Thunder Bay ont été reportées. Les apiculteurs ont dû composer avec d'importantes pertes de ruches pendant l'hiver, et les éleveurs de volaille ont dû composer avec la grippe aviaire. En réponse, le paiement provisoire au titre d'Agristabilité est passé de 50 à 75 % afin de fournir un soutien immédiat supplémentaire à ces agriculteurs.

Les systèmes de TI d'Agricorp appuient la prestation de programmes et de services aux agriculteurs. Durant l'exercice, le système d'administration désuet utilisé pour l'exécution du PGR : céréales et oléagineux a été remplacé, ce qui élimine le risque de défaillance d'un système de TI obsolète. Cela a également permis de réduire l'escalade des risques liés à l'entretien des systèmes et de maintenir l'efficacité, l'exactitude et l'intégrité des programmes. Au cours des derniers exercices, des investissements continus ont été faits pour améliorer les processus opérationnels et les systèmes de TI. La centralisation des données client a permis d'améliorer l'efficacité des transactions financières entre les différents programmes.

Planification solide des activités

Un soutien solide à l'agriculture exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Nous donnons à nos employés les moyens d'offrir une expérience client de confiance. Les résultats positifs de notre sondage sur l'engagement des employés et de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle montrent que nous avons réussi à atteindre nos objectifs. Nos employés sont très fiers de pouvoir servir le secteur agricole, et nos clients apprécient leur engagement envers ce secteur. Ces deux éléments, combinés à une solide planification des activités et à de bonnes relations avec les intervenants et les partenaires fédéraux et provinciaux, aident à soutenir une industrie agricole forte.

Analyse financière pour 2022-23

Le tableau suivant montre les dépenses administratives par programme et les écarts entre les estimations de notre plan d'activités 2022-25 et les coûts réels. Les coûts estimés et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Le financement des investissements stratégiques s'ajoute au financement régulier des coûts administratifs des programmes. Ces investissements permettent à Agricorp de mettre en œuvre des changements aux programmes, des améliorations au service à la clientèle et des mises à niveau des systèmes de TI.

Les travaux non engagés représentent des travaux qui ont été désignés comme prioritaires par Agricorp et le MAAARO, mais le financement pour ces travaux n'avait pas encore été approuvé lorsque le plan d'activités 2022-25 a été soumis au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Le financement de ces travaux peut ou ne pas être approuvé en cours d'exercice.

« Engagés » représente le travail pour lequel le financement a été approuvé. Le financement dans la colonne « Estimatives » a été approuvé avant la soumission du plan d'activités. Le financement dans la colonne « Réelles » a été approuvé avant ou pendant l'exercice 2022-23.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses estimatives – tableau des écarts

Dépenses administratives par	Estimatives	Réelles	Écart
programme			en dessous (au-
(en milliers de dollars)			dessus)
Agri-stabilité	10 100	9 574	526
Assurance-production	19 300	18 045	1 255
Programme de gestion des risques	5 200	4 819	381
Autres programmes et services	3 500	6 204	(2 704)
Total des dépenses	38 100 \$	38 642 \$	(542) \$
Financement des dépenses administratives			
Financement fédéral	17 600	16 582	1 018
Financement de l'Ontario	18 800	20 230	(1 430)
Revenus provenant de droits	1 700	1 830	(130)
Total du financement	38 100 \$	38 642 \$	(542) \$
Excédent (déficit) du financement	- \$	- \$	- \$
Placements stratégiques			
Engagés	-	2 346	(2 346)
Non engagés	2 200	-	2 200

Le total des dépenses administratives réelles a dépassé les dépenses estimatives de 0,5 million de dollars.

Les dépenses réelles pour l'exécution d'Agri-stabilité étaient inférieures de 0,5 million de dollars par rapport à l'estimation. Les dépenses relatives à l'Assurance-production étaient inférieures de 1,3 million de dollars par rapport à l'estimation. La baisse des dépenses est principalement attribuable aux postes vacants à court terme.

Les autres dépenses de programmes et de services ont dépassé l'estimation de 2,7 millions de dollars. Un financement d'investissement stratégique de 2,3 millions de dollars approuvé au cours de l'exercice 2022-23 est à l'origine de cet écart. Ces investissements comprenaient du financement pour transférer la prestation du PGR : céréales et oléagineux, à un nouveau système administratif et pour mettre en œuvre les paiements complémentaires de l'Ontario du programme Agri-stabilité, les rapports *Pour une meilleure rentabilité* et l'*Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19*.

Plan d'activités 2022-25

Le plan d'activités 2022-25 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Agricorp est prêt à exécuter

Au cours de l'exercice 2022-23, Agricorp a fait des progrès constants dans la réalisation de ces trois objectifs en travaillant sur des initiatives stratégiques, y compris les suivantes :

- Achèvement de la mise en œuvre du PGR : céréales et oléagineux hors de l'ordinateur central et dans le même système utilisé pour exécuter l'Assurance-production
- Mise en œuvre de la couverture d'Assurance-production pour le blé de printemps, le blé d'hiver et le soya destinés à la production de semences généalogiques.
- Collaboration étroite avec les gouvernements fédéral et provincial sur de nombreuses améliorations au programme Agri-stabilité
- Appui de l'examen par le MAAARO de la couverture d'Assurance-production pour les abeilles et le miel
- Achèvement de l'examen de l'efficacité de l'exécution du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Les pages suivantes montrent comment Agricorp a progressé dans la réalisation de ses trois objectifs stratégiques.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur le client, il est important pour Agricorp de faciliter la tâche des agriculteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service. Au cours de l'exercice, les clients ont communiqué avec nous par téléphone, en ligne, ainsi que par l'intermédiaire de réunions et d'expositions agricoles. Nous avons mis l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients puissent comprendre comment les programmes fonctionnent et quelles étaient les meilleures options pour leurs exploitations agricoles.

Canaux de service à la clientèle commodes

Nous continuons à chercher des façons de faciliter la conduite des affaires avec les clients. Nous voulons nous assurer que les clients peuvent nous joindre de la façon qui leur convient le mieux, qu'il s'agisse d'utiliser des méthodes électroniques ou des méthodes plus traditionnelles, comme le téléphone ou en personne. Les clients peuvent choisir de déclarer des superficies en ligne, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Les paiements aux agriculteurs peuvent être émis par dépôt direct ou par chèque. Les droits des programmes peuvent être payés en ligne, par chèque ou par les services bancaires par téléphone. Peu importe la façon dont les clients veulent faire affaire avec nous, nous nous assurons d'être à leur disposition.

Faits saillants 2022-23

92 % des clients ont évalué le rendement global d'Agricorp comme étant égal ou supérieur à celui d'entreprises agricoles semblables.

Au total, 8 200 clients se sont inscrits au dépôt direct.

Pour l'année de programme 2023, le nombre de clients ayant déclaré en ligne leurs superficies de produits agricoles plantés à l'automne a augmenté de 49 %.

Rendre l'information accessible

Nous continuons à rester en contact avec les intervenants de l'industrie par l'intermédiaire de multiples canaux de service. Durant cet exercice, nous avons pu revenir aux réunions en personne et aux expositions agricoles tout en continuant de tirer parti de notre site Web, agricorp.com.

Les dernières nouvelles sont publiées sur agricorp.com. La couverture des programmes et les changements apportés aux programmes sont communiqués directement aux clients au moyen de courriels, d'articles et de contenu mis à jour sur notre site Web. Nous avons également utilisé notre annonce mensuelle régulière dans les médias agricoles pour joindre les clients.

Durant cet exercice, nous avons commencé à utiliser la publicité numérique pour accroître notre présence en ligne et aider les clients à trouver les renseignements dont ils ont besoin. La publicité numérique contribue à élargir le réseau géographique. Un seul clic permet au client d'accéder directement à notre site Web.

Faits saillants 2022-23

Nous avons participé au Canada's Outdoor Farm Show, au London Farm Show et à l'Ontario Fruit and Vegetable Convention.

Nous avons participé à 121 réunions avec des intervenants de l'industrie.

Comparativement aux données de référence du secteur, nos publicités numériques suscitent près de deux fois plus d'intérêt.

Communications avec les clients

Lorsque nous communiquons avec les clients, nous leur offrons plusieurs choix de communication. Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles, les agriculteurs ont la possibilité de ne pas utiliser de papier ou de recevoir une facture par la poste. Ils peuvent payer leur inscription au programme en ligne, à leur institution financière ou en envoyant un chèque par la poste. Durant l'exercice, nous avons travaillé avec la Commission de protection financière des producteurs de céréales pour lancer un formulaire de réclamation actualisé et une nouvelle fiche de renseignements pour le Programme de protection financière des producteurs de céréales. Nous avons également ajouté une fonction de rappel dans notre centre d'appels. Cela aide à réduire le fardeau pour les clients, en limitant le temps nécessaire d'être au téléphone pour conclure des affaires avec nous.

Faits saillants 2022-23

Plus de 9 000 agriculteurs vont à agricorp.com pour inscrire leur entreprise agricole.

10 300 clients ont éliminé le papier dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles.

La fonction de rappel de notre centre d'appels a réduit de 71 % les messages vocaux pour l'Assurance-production, le Programme d'inscription des entreprises agricoles et le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.

Être une organisation efficace et efficiente

Nous sommes fiers de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. L'amélioration continue a toujours été une pierre angulaire pour nous. Cela fait partie de notre travail habituel de rechercher activement des moyens d'améliorer et de rationaliser les processus et de réduire les coûts. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles ainsi que des paiements de programme versés en temps opportun, sont nos objectifs.

Tirer parti des compétences et de l'infrastructure

Au cours du dernier exercice, nous avons mis en œuvre un nouveau système administratif pour l'Assurance-production. Durant le présent exercice, nous avons transféré le PGR : céréales et oléagineux à ce nouveau système administratif. Les deux programmes utilisent les mêmes données et le même processus. Le fait que les deux programmes utilisent le même système administratif assure la stabilité technique et la sécurité tout en garantissant l'exactitude des renseignements sur les clients.

Cette année, l'exécution du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie a été transférée du MAAARO à Agricorp. La prestation de ce programme tire parti de notre expertise, car nous exécutons également le Programme de protection financière des producteurs de céréales aux producteurs de céréales.

Agricorp gère le Fonds d'Assurance-production et les fonds d'assurance pour la Commission de protection financière des producteurs de céréales et pour la Commission de protection financière des éleveurs de bétail. Pendant l'exercice 2022-23, Agricorp a complété la mise en œuvre des processus et des systèmes de TI pour le Fonds du Programme de gestion des risques (PGR). Ce fonds contient le financement annuel du gouvernement et les primes des clients qui sont utilisés pour payer les demandes d'indemnisation liées au PGR.

Faits saillants 2022-23

85 % des clients interrogés estiment qu'Agricorp gère ses activités de manière efficace.

Les experts en sinistres travaillent principalement avec les clients de l'Assuranceproduction, mais ils fournissent également des services de cartographie des superficies aux associations de producteurs de ginseng et de petits fruits.

Les agents d'indemnisation apportent leur soutien au personnel du centre d'appel afin de réduire les temps d'attente lorsque le volume d'appels est élevé.

Optimisation des ressources

Agricorp collabore avec le MAAARO et les intervenants de l'industrie pour renforcer l'efficacité et la qualité de nos services et pour répondre aux besoins uniques des agriculteurs; En 2022, l'Assurance-production a fourni aux producteurs une couverture record. La combinaison de rendements élevés et de prix élevés des produits agricoles a permis d'offrir une couverture de 5,8 milliards de dollars au titre de l'Assurance-production. En 2020, la couverture n'était que de 3,9 milliards de dollars, tandis que le nombre d'acres ensemencés était le même. Comme chaque acre assuré vaut plus que jamais, les agriculteurs obtiennent plus d'assurance pour leur argent. Pour les agriculteurs qui ont subi une perte de production, les prix élevés des produits agricoles se sont traduits par des prix d'indemnisation plus élevés parce que l'Assurance-production est conçue pour refléter le marché.

L'Assurance-production offre aux agriculteurs une protection tout en maintenant les primes stables. Les gouvernements fédéral et provinciaux paient à hauteur de 60 % des primes et les agriculteurs paient à hauteur de 40 %. Les coûts d'administration sont entièrement assumés par les gouvernements. La solide situation financière du Fonds d'Assurance-production a entraîné des économies de 5,1 millions de dollars pour le gouvernement fédéral, de 3,4 millions de dollars pour le gouvernement provincial et de 5,7 millions de dollars pour les agriculteurs.

Au cours du présent exercice, nous avons fait appel à un fournisseur de services tiers pour nous aider à examiner la prestation du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et à trouver des gains d'efficience. L'examen a permis de relever quelques économies mineures, mais dans l'ensemble, le programme est exécuté efficacement.

Faits saillants 2022-23

89 % des clients sondés étaient d'avis qu'Agricorp accomplit les choses dans un délai raisonnable.

En raison de la solide situation financière du Fonds d'Assurance-production, les agriculteurs ont reçu une réduction de primes de 7,6 %, malgré le fait que le programme avait la responsabilité couverte la plus élevée jamais enregistrée.

Assurer la sécurité des données

Assurer la sécurité des données de nos clients est une priorité pour Agricorp. Au cours du dernier exercice, nous avons surveillé et atténué de façon proactive les menaces à la sécurité au moyen de divers produits de sécurité de premier plan de l'industrie, tout en continuant de sensibiliser le personnel.

Les méthodes de cyberattaque évoluent constamment, et par conséquent, Agricorp a évalué, acquis et mis en œuvre des produits et des outils de sécurité avancés pour protéger les actifs. L'un des produits les plus récents fournit une vue d'ensemble du trafic du réseau d'Agricorp avant qu'il n'atteigne les serveurs d'entreprise. Ce produit permet d'arrêter le trafic malveillant en fonction de certaines caractéristiques comportementales et des tendances actuelles de l'industrie.

Le personnel d'Agricorp effectue régulièrement des exercices manuels d'identification des menaces. Agricorp applique également de façon proactive des correctifs logiciels de sécurité, comme le recommandent les fournisseurs de logiciels.

Faits saillants 2022-23

Une formation annuelle sur la sécurité de l'information et de la technologie fait partie de nos processus.

Des tests annuels de pénétration des systèmes de TI sont effectués sur toutes les infrastructures accessibles par Internet et sur les composantes connexes.

Les protocoles, y compris les rôles, les attentes et les communications en cas d'incident de sécurité continuent d'être améliorés.

Nous avons des employés engagés

La main-d'œuvre qualifiée et compétente d'Agricorp nous permet de répondre aux besoins changeants de l'industrie agricole et des gouvernements tout en maintenant un service à la clientèle de qualité. Soutenir un haut niveau d'engagement des employés dans un environnement en constante évolution est une priorité clé.

Un élément clé de la valeur d'Agricorp pour le gouvernement, les agriculteurs et les intervenants provient de nos employés expérimentés et compétents. Les occasions d'apprentissage et de perfectionnement ont continué d'être une priorité durant cet exercice financier et elles ont été des facteurs clés de réussite pour motiver, mobiliser et maintenir nos employés en contact avec notre vision, notre mission et nos valeurs.

Faits saillants 2022-23

Les employés d'Agricorp sont très engagés avec un taux de réponse élevé de 88 % au sondage sur l'engagement des employés.

Les employés d'Agricorp sont très fiers de leur capacité à servir le secteur agricole.

85 % des employés estiment avoir des leaders compréhensifs et accommodants.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes des gouvernements et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services et mettre à jour les programmes et services existants. À mesure que l'agriculture évolue, les programmes doivent également être actualisés pour suivre le rythme des besoins changeants de l'industrie. Agricorp travaille fort pour s'assurer que, lorsque des changements sont nécessaires, nous sommes prêts à offrir des programmes qui demeurent pertinents et qui répondent aux besoins des producteurs.

Aider les clients dans le besoin

Cette année, les apiculteurs et les producteurs de volaille ont dû faire face aux pertes hivernales, ainsi qu'aux aux pertes de production et de stocks, et ils étaient admissibles à un paiement provisoire accru au titre d'Agri-stabilité. Le fait d'avoir accès aux paiements provisoires signifiait que les clients n'avaient pas besoin d'attendre la fin de leur exercice pour accéder aux fonds dont ils avaient tant besoin. Les agriculteurs du nord-est de l'Ontario ont dû faire face à des conditions de plantation difficiles. Les dates limites de plantation ont été reportées pour veiller à ce que les agriculteurs aient toujours accès à la couverture d'Assurance-production pour leurs produits agricoles.

Agricorp a continué de travailler avec les gouvernements fédéral et provincial à l'élargissement de la couverture d'Assurance-production pour les pertes de production causées par les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19. Cela a aidé l'industrie agricole à continuer de relever les défis causés par la COVID-19.

Lorsque des fonds supplémentaires ont été annoncés à l'automne 2022 pour un groupe précis de programmes, Agricorp a travaillé rapidement pour s'assurer à ce que des paiements supplémentaires soient émis sans que les clients aient besoin de présenter une nouvelle demande. Lorsque le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il augmenterait la partie provinciale des paiements au titre d'Agri-stabilité, Agricorp a veillé à ce que les paiements complémentaires soient émis automatiquement au fur et à mesure que les demandes Agri-stabilité étaient traitées.

Faits saillants 2022-23

- 2,7 millions de dollars en fonds supplémentaires versés aux clients dans le cadre du Programme des petites cidreries et du Programme des petites distilleries.
- 2,5 millions de dollars en fonds supplémentaires versés aux clients dans le cadre du Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA.
- 9,7 millions de dollars versés sous forme de paiements provisoires au titre d'Agri-stabilité aux agriculteurs pour l'année de programme 2022.

Amélioration des produits

En travaillant en étroite collaboration avec l'OMAFRA et l'industrie, Agricorp veille à ce que les programmes restent pertinents.-Les programmes sont examinés régulièrement et le personnel collabore avec le MAAARO et les intervenants de l'industrie pour s'assurer que les programmes répondent aux besoins des agriculteurs de l'Ontario. La nouvelle couverture d'Assurance-production a été offerte cette année pour le blé de printemps, le blé d'hiver et le soya destinés à la production de semences généalogiques. Les valeurs assurables et les seuils d'abandon ont également été actualisés pour les légumes destinés au marché frais qui sont couverts sur la base des pertes de surface – les nouvelles valeurs reflètent les coûts réels auxquels les agriculteurs font face. Les producteurs de raisins ont dû faire face à une période d'hivernage exceptionnellement froide et, par conséquent, de nombreux agriculteurs ont subi des pertes importantes de vignes. Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le MAAARO et les intervenants de l'industrie pour mettre en œuvre un mécanisme d'amortissement afin d'aider à stabiliser la couverture d'Assurance-production pour 2023.

Faits saillants 2022-23

93 % des clients sont satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production

La couverture d'Assurance-production pour la production de semences généalogiques est maintenant offerte pour le maïs, le soja, le blé de printemps et le blé d'hiver.

Travailler avec nos partenaires gouvernementaux

En décembre 2022, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont conclu une entente pour le *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, qui sera en place d'avril 2023 à mars 2028. Pour améliorer la durabilité économique, les ministres ont convenu d'améliorer les programmes de gestion des risques de l'entreprise, notamment en augmentant le taux de rémunération d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %, à compter de l'année de programme 2023. Cette modification améliorera le soutien aux agriculteurs qui déclenchent un paiement.

Agricorp continuera d'appuyer le MAAARO dans le cadre de l'examen de la couverture d'Assurance-production pour les abeilles et le miel. Des réunions ont lieu avec Agricorp, le MAAARO et l'Ontario Beekeepers Association pour examiner les options. Agricorp a également reçu des renseignements détaillés d'autres provinces sur le fonctionnement de leur couverture d'assurance des abeilles et du miel et a rencontré Agriculture et Agroalimentaire Canada pour discuter de l'examen de la couverture des abeilles et du miel.

Ce que nos clients pensent

Le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure exceptionnellement élevé. Les points forts des employés de notre centre d'appel, soit leur amabilité et leur compétence, continuent d'être pris en compte dans les commentaires que nous recevons de nos clients.

98 % des clients sondés sont satisfaits du centre d'appels.

Nous avons eu un nombre record de visiteurs aux stands d'exposition agricole, dépassant de 12 % nos records précédents.

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2022-23

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle qui est égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale du service à la clientèle était de 92 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 93 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri- stabilité était de 71 %.
75 %.	Agricorp continuera de fournir un service à la clientèle de qualité qui est conforme à celui des comparateurs nationaux et qui s'aligne sur les attentes gouvernementales pour le programme Agri-stabilité.
	Agricorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour permettre la prestation de services dans toutes les situations.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du Programme de gestion des risques (PGR) qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 83 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 84 %.

Objectif	Résultat
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2021 d'ici le 15 décembre 2022.	Agricorp a traité 73 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2021 au plus tard le 15 décembre 2022.
	Durant l'exercice 2022-23, une partie du personnel chargé du règlement des demandes a été transférée du traitement des demandes d'indemnisation afin d'appuyer le personnel du centre d'appels. Ils se sont également concentrés sur le traitement des dossiers restants de 2020 avant de traiter les dossiers de 2021. La formation du nouveau personnel a eu une incidence sur la productivité, car le personnel expérimenté a aidé le nouveau personnel à acquérir des compétences et des connaissances de base.
	Les ressources d'Agri-stabilité ont été concentrées sur le traitement des dossiers de paiement par rapport aux dossiers de non-paiement Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin.
Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la	Agricorp a traité 88 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.
réception de tous les renseignements nécessaires.	Un printemps humide a entraîné un nombre élevé d'indemnités de replantation. Un été sec a entraîné des pertes de production élevées dans certaines régions de la province.
	Agricorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour maintenir la prestation de services lorsque le nombre de demandes d'indemnisation est élevé.
Traiter 95 % des paiements du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 98 % des paiements du PGR dans les 60 jours.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2022-23 le 1 ^{er} mars 2023, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.
Soumettre au ministre, au plus tard le 1er mars 2023, un plan d'activités triennal.	Le plan d'activités 2022-25 d'Agricorp a été soumis au ministre le 27 février 2023.

Objectif	Résultat
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2021-22 d'Agricorp a été soumis à la ministre 29 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.
Veiller à ce que les prévisions de coûts administratifs à la fin du troisième trimestre se situent dans une fourchette de 1,5 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.	Les prévisions de coûts administratifs d'Agricorp à la fin du troisième trimestre se situaient dans une fourchette de 1,0 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par	Original signé par		
Doug LaRose Directeur général	Becky Philpott Directrice des finances		

Le 21 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Box 105, 15th Floor 20 Dundas Street West Toronto, Ontario M5G 2C2 416-327-2381 fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage 20, rue Dundas ouest Toronto (Ontario) M5G 2C2 416-327-2381 télécopieur 416-326-3812

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sousjacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario) Le 21 juin 2023

Agricorp État de la situation financière Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2023	2022
(en minera de dendra)	900.4.0	production	4001104400		
Actifs à court terme					
Trésorerie	6 132 \$	111 773 \$	8 911 \$	126 816 \$	251 358 \$
Placements à court terme (note 6)	1 113	573 681	122 784	697 578	298 667 \$
Débiteurs (note 5)	1 957	20 143	3 049	25 149	21 771 \$
Fonds administrés (note 3)	19 949	-	-	19 949	20 617 \$
Charges payées d'avance	1 137	-	-	1 137	1 096 \$
Total des actifs à court terme	30 288	705 597	134 744	870 629	593 509
Placements à long terme (note 6)	-	253 760	-	253 760	492 039
Immobilisations (note 7)	6 769	_	-	6 769	9 045
Total des actifs	37 057 \$	959 357 \$	134 744 \$	1 131 158 \$	1 094 593 \$
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	2 790	4 281	2 081	9 152	9 922
Fonds administrés (note 3)	19 949	_	_	19 949	20 617
Primes non acquises	-	46 351	-	46 351	33 301
Apports reportés (note 10)	1 155	-	_	1 155	1 113
Provision pour indemnités	-	14 700	1 483	16 183	58 564
Total du passif à court terme	23 894	65 332	3 564	92 790	123 517
Apports reportés - immobilisatons (note 10)	6 769	-	-	6 769	9 045
Total du passif	30 663	65 332	3 564	99 559	132 562
Soldes des fonds					
Fonds non affectés	6 394	_	_	6 394	4 295
Fonds affectés	_	894 279	131 180	1 025 459	957 736
Pertes de réévaluation cumulées	_	(254)	_	(254)	_
Total des passifs, soldes des fonds et pertes de réévaluation cumulées	37 057 \$	959 357 \$	134 744 \$	1 131 158 \$	1 094 593 \$
Engagements et éventualités (note 13) Se reporter aux notes afférentes aux états	s financiers				

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration Original signé par

Original signé par

Jason Verkaik

Président du conseil d'administration

Dominic Morrissey

Président, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2023

	Fonds d'adminis- tration	Fonds d'Assurance-	Fonds du Programme de gestion des		
(en milliers de dollars)	générale	production	risques	2023	2022
Revenus					
Financement – gouvernement provincial					
(notes 9 et 14)	21 170 \$	48 824 \$	111 213 \$	181 207 \$	173 043 \$
Financement – gouvernement fédéral	v			. о о . ф	
(note 9)	18 357	73 237	-	91 594	80 619
Primes des producteurs	_	83 640	27 822	111 462	100 903
Services de consultation et autres services	1 911	-		1 911	1 683
Revenus de placements	305	22 921	4 757	27 983	13 942
Total des revenus	41 743	228 622	143 792	414 157	370 190
Charges					
Indemnités	-	200 013	76 984	276 997	186 217
Réassurance (note 11)	-	27 656	-	27 656	15 993
Administration (notes 12 et 16)	39 644	-	-	39 644	40 140
Créances irrécouvrables	-	38	-	38	1
Total des charges	39 644	227 707	76 984	344 335	242 351
Excédent des revenus par rapport aux charges avant perte sur compression/règlement du régime de retraite	2 099	915	66 808	69 822	127 839
Perte découlant de la compression/du	2 099	915	00 000	09 022	127 039
règlement du régime de retraite (note 12)	-	-	-	-	13 200
Excédent des revenus par rapport aux					
charges	2 099	915	66 808	69 822	114 639
Soldes des fonds au début de l'exercice	4 295	893 364	64 372	962 031	847 392
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	6 394 \$	894 279 \$	131 180 \$	1 031 853 \$	962 031 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des gains et pertes de réévaluation Exercice clos le 31 mars 2023

(En milliers de dollars)	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	- \$	- \$
Pertes non réalisées sur les placements	(254)	-
Pertes de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(254) \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2023

	Fonds d'adminis- tration	Fonds d'Assurance-	Fonds du Programme de gestion des		
(en milliers de dollars)	générale	production	risques	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des					
activités de fonctionnement					
Excédent des revenus par rapport aux					
charges	2 099 \$	915 \$	66 808 \$	69 822 \$	114 639 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(41)	(16 391)	(2 928)	(19 360)	6 649
Amortissement des immobilisations	(2 831)	-	-	(2 831)	2 724
Amortissement des apports reportés -					
immobilisations	2 831	-	-	2 831	(2 724)
Charges au titre des régimes de retraite à					10.004
prestations déterminées (note 12)	-	-	-	-	12 031
Variation du fonds de roulement hors					
trésorerie					
Débiteurs	1 160	(2 339)	(2 199)	(3 378)	(13 590)
Charges payées d'avance	(41)	-	-	(41)	51
Créditeurs et charges à payer	(1 959)	(883)	2 072	(770)	4 131
Primes non acquises	-	13 050	-	13 050	7 963
Apports reportés	42	-	-	42	(52)
Provision pour indemnités	-	11 400	(53 781)	(42 381)	57 064
Cotisations aux régimes de retraite à					
prestations déterminées de l'employeur (note 12)					(803)
Flux de trésorerie liés aux activités de		_	_	-	(003)
fonctionnement	1 260	5 752	9 972	16 984	188 083
Activités de financement					
Augmentation des apports reportés -					
immobilisations	555	-	-	555	391
Flux de trésorerie liés aux activités de					
financement	555	-	-	555	391
Activités de placement					
Achat de placements	_	(289 969)	(153 100)	(443 069)	(595 000)
Produit de placements	_	268 299	33 244	301 543	602 283
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour)		200 200	00211	001010	
les activités de placement	-	(21 670)	(119 856)	(141 526)	7 283
Activités d'investissement en immobilisations					·
Achat d'immobilisations	(555)	_	_	(555)	(391)
Flux de trésorerie liés aux activités	(000)			(000)	(001)
d'investissement en immobilisations	(555)	-	-	(555)	(391)
	, ,			, ,	· , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Total de l'augmentation (la diminution) de la	4.000	(45.040)	(400.004)	(404.540)	405.000
trésorerie	1 260	(15 918)	(109 884)	(124 542)	195 366
Trésorerie, au début de l'exercice	4 872	127 691	118 795	251 358	55 992
Trésorerie, à la fin de l'exercice	6 132 \$	111 773 \$	8 911 \$	126 816 \$	251 358 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Nature des activités

La Loi de 1996 sur AgriCorp a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont les suivants :

Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits* agricoles. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

Programmes additionnels

a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

b) Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction pour les gouvernements selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »), conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production. Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Jusqu'au 30 avril 2021, Agricorp était le promoteur d'un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées obligatoire qui était destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, et le promoteur d'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles (le « Régime »). Sauf indication contraire, l'information sur le Régime est présentée sur une base globale.

Agricorp a contribué au Régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du Régime. Le coût des prestations au titre du Régime était calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du Régime étaient évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels étaient amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative des années de service restantes du groupe d'employés.

Depuis le 1^{er} mai 2021, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »). Le RRFP est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du RRFP, détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ni des obligations d'Agricorp. Par conséquent, les cotisations d'Agricorp sont comptabilisées comme si le RRFP était un régime de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne peuvent pas demander le paiement des congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement de fonctionnement des gouvernements à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Aux termes du fonds d'Assurance-production, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information pouvant être utilisés pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
- Niveau 3 Données d'entrée non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes non acquises et des apports reportés et de la provision pour indemnités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assuranceproduction et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges, ainsi que les débiteurs et créditeurs qui y sont associés ne sont pas comptabilisés. Les coûts associés à la prestation de ces programmes sont inclus à la section Administration (voir la note 16).

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Le fonds du Programme de gestion des risques (le « fonds du PGR ») pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux a été créé en vertu d'un arrêté du ministre en vue de maintenir le Programme de gestion des risques. À compter de l'année de programme 2021, les primes du gouvernement de l'Ontario et les primes des producteurs sont déposées dans le fonds du PGR. Les fonds liés aux années de programme antérieures à 2021 pour le régime d'assurance pour le bétail et le régime d'assurance pour les céréales et les oléagineux continuent d'être présentés comme des fonds administrés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés conformément aux lignes directrices sur l'exécution du programme pour ces années. Aucun changement n'est apporté au Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR: céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les moutons, les porcs et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

c) Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la **COVID-19 (Agrotourisme vinicole)**

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

d) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2023	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2023
Agri-stabilité	8 441 \$	42 053 \$	22 847 \$	1 190 \$	(62 807) \$	11 724 \$
PGR-CO	235	-	(184)	(43)	(6)	2
PGR–BÉT	1 890	-	(625)	(1 024)	(214)	27
PGR-PAGR	9 348	-	34 753	1 643	(38 347)	7 397
Agrotourisme vinicole	30	-	8 526	1	(8 547)	10
Autres programmes	673	14	21 484	120	(21 502)	789
Total	20 617 \$	42 067 \$	86 801 \$	1 887 \$	(131 423) \$	19 949 \$

	Solde					Solde de
	d'ouverture	Financement	Financement			clôture
(en milliers de dollars)	2022	fédéral	provincial	Autres	Paiements	2022
Agri-stabilité	10 487 \$	45 375 \$	22 324 \$	(267) \$	(69 478) \$	8 441 \$
PGR-CO	223	-	19 400	20	(19 408)	235
PGR–BÉT	25 276	-	1	(623)	(22 764)	1 890
PGR-PAGR	9 386	-	28 481	(1 430)	(27 089)	9 348
Agrotourisme agricole	-	-	9 083	-	(9 053)	30
Autres programmes	3 501	2 147	13 422	(130)	(18 267)	673
Total	48 873 \$	47 522 \$	92 711 \$	(2 430) \$	(166 059) \$	20 617 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

64

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Financement – gouvernement fédéral	7 816 \$	7 675 \$
Financement – gouvernement provincial	6 987	5 639
Autres	10 366	8 457
Sous-total Sous-total	25 169	21 771
Moins : Provision pour créances douteuses	(20)	
Total	25 149 \$	21 771 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2023	2022
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	158 082 \$	102 082 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	539 496	196 585
Total à court terme	697 578	298 667
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	203 750	492 039
Institutions financières – obligations	50 010	
Total à long terme	253 760	492 039
Total des placements	951 338 \$	790 706 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	158 082 \$	102 082 \$
Certificats de placement garanti	2	743 246	688 624
Obligations	1	50 010	-
Total des placements		951 338 \$	790 706 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

			Valeur	Valeur
		Amortissement	comptable	comptable
(en milliers de dollars)	Coût	accumulé	nette 2023	nette 2022
Mobilier et agencements	871 \$	871 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 516	3 852	664	466
Améliorations locatives	946	940	6	7
Logiciels	13 081	13 080	1	35
Logiciels personnalisés	12 196	6 098	6 098	8 537
Total	31 610 \$	24 841 \$	6 769 \$	9 045 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur actions important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, laquelle restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 2,87 % (2022 – 1,76 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

10. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

	Solde d'ouverture			Solde de clôture
(en milliers de dollars)	2023	A pports	Constatés	2023
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 113 \$	2 011 \$	1 969 \$	1 155 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	9 045	555	2 831	6 769
Total des apports reportés	10 158 \$	2 566 \$	4 800 \$	7 924 \$
	Solde d'ouverture			Solde de clôture
(en milliers de dollars)	2022	Apports	Constatés	2022
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 165 \$	1 924 \$	(1 976) \$	1 113 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	11 378	391	(2 724)	9 045
Total des apports reportés	12 543 \$	2 315 \$	(4 700) \$	10 158 \$

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2022. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2022, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 14 % et 27 % de la responsabilité couverte de 5,5 milliards de dollars (année de production 2021 – entre 16 % et 27 %, responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 776 millions de dollars (année de production 2021 – 739 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2022 (2021 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

À compter du 1^{er} mai 2021, le régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire d'Agricorp pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés (le « Régime ») ont été fusionnés avec le Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »), (collectivement, la « Fusion »).

À la suite de la Fusion, le Régime a cessé de verser les cotisations des participants et a gelé les services crédités en date du 30 avril 2021. L'effet de cette compression est la comptabilisation immédiate de montants actuariels non constatés antérieurement. Aucune cotisation supplémentaire n'a été nécessaire pour avoir une incidence sur la Fusion. Agricorp a reçu le consentement de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers pour transférer tous les actifs et passifs à prestations déterminées au RRFP le 17 février 2022.

Le RRFP est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le RRFP est financé par les cotisations des employeurs et des participants, et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario.

Les charges administratives figurant à l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent les charges de retraite, sauf la perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite, qui figure séparément à l'état des résultats et des soldes des fonds. Agricorp a comptabilisé une charge de 0 million de dollars (2022 – 12 millions de dollars) de l'exercice lié au Régime et une charge de 1,8 million de dollars (2022 – 1,8 million de dollars) liée au RRFP; le montant total de la charge de retraite pour l'exercice était de 1,8 million de dollars (2022 – 13,8 millions de dollars).

a) Régimes de retraite d'Agricorp (le Régime)

Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	- \$	72 026 \$
Coût des services rendus	-	344
Intérêts débiteurs	-	3 669
Cotisations salariales	-	289
Prestations versées	-	(1 726)
Perte actuarielle	-	6 856
Cession de règlement au RRFP	-	(81 458)
Solde à la fin de l'exercice	-	
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	-	90 053
Rendement réel des actifs du régime	-	419
Cotisations patronales	-	803
Cotisations salariales	-	289
Prestations versées	-	(1 726)
Cession de règlement au RRFP	-	(89 838)
Juste valeur à la fin de l'exercice	-	
Situation de capitalisation		
Surplus du régime	-	-
Gain actuariel non amorti	-	
Actif au titre des prestations constituées	- \$	- \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Agricorp a comptabilisé les charges suivantes pour l'exercice lié au Régime :

(en millies de dollars)	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- \$	344 \$
Intérêts débiteurs	-	3 669
Rendement prévu des acifs du régime	-	(4 602)
Amortissement d'un gain actuariel non constaté	-	(580)
Perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite	-	13 200
Charge nette du régime de prestations	- \$	12 031 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer la charge de retraite d'Agricorp sont les suivantes :

	2023	2022
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	-	5,60
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	-	5,60
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	-	5,60
Taux de croissance des salaires	-	2,00

b) RRFP

Les cotisations versées au RRFP au cours de l'exercice par Agricorp se sont élevées à 1,8 million de dollars (2022 – 1,8 million de dollar). Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent la charge de retraite.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2024	1 065	7	1 072
2025	1 071	-	1 071
2026	1 078	-	1 078
Total	3 214 \$	7 \$	3 221 \$

Agricorp a signé en décembre 2022 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2023. Le coût estimatif de cette convention est de 32,6 millions de dollars (2022 – 24,2 millions de dollars)

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses réclamations ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une réclamation aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 14 000 \$ (2022 – 21 000 \$). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,0 million de dollars (2022 – 1,1 million de dollars).

Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 49 millions de dollars (2022 – 41 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production, des revenus de 21 millions (2022 – 21 millions de dollars) à titre de financement de fonctionnement et des revenus de 111 millions de dollars (2022 – 110 millions de dollars) à titre de primes de l'Ontario pour les primes du Fonds du Programme de gestion des risques.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 9 668 \$ (2022 – 17 971 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2022 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2022/employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en-detachement/.

16. Administration

(en milliers de dollars)	2023	2022
Salaires et avantages sociaux	30 039 \$	29 576 \$
Matériel et entretien	3 150	3 770
Installations	1 063	1 264
Amortissement	2 831	2 724
Services de consultation et services professionnels	1 193	1 474
Frais de téléphone et services postaux	659	728
Frais de bureau	385	307
Utilisation d'un véhicule et déplacements	175	177
Autres	149	120
Total	39 644 \$	40 140 \$

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Téléc. : 519 826-4118 ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

English version available Agricorp Annual Report 2022–23 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online) Agricorp Rapport annuel 2022–23 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)



